

**Darmanin, Blanquer et la Rectrice veulent atomiser nos statuts...  
et intégrer les syndicats à leur funeste « réforme » !!! C'est NON !!**



**Au cours du CTA (Comité Technique Académique) du 2 novembre dernier**, sur la base d'un organigramme, découvert en séance, le Secrétaire Général de l'académie a proposé un **nouveau mode de gestion des Ressources Humaines concernant la gestion des éléments de carrière des personnels**.

Le **point de départ du document présenté**: l'adéquation personne-poste.

Le **but** : écrire les **Lignes directrices de Gestion (LDG)**.

La **méthode recherchée** : la faire avec les élus du personnel.

Il a donc été demandé aux organisations syndicales leurs propositions sur ce point !

Rappelons que les **Lignes directrices de gestion (LDG)**, découle la loi du 6 août 2019 dite de **transformation de la Fonction publique**. Cette dernière a été unanimement rejetée par les organisations syndicales. Le gouvernement est passé outre.

Il peut paraître paradoxal de le voir aujourd'hui consulter les organisations syndicales sur les **LDG**, alors que ces **LDG** ont comme conséquence :

>>> de **réduire les moyens dont disposent les organisations syndicales pour défendre les intérêts matériels et moraux, collectifs et individuels de leurs mandants**.

>>> la **suppression des CAPD et CAPA**,

>>> la **validation et l'organisation de la mise en place de PPCR**, c'est-à-dire, l'**abandon progressif des critères objectifs au bénéfice du mérite, la fin du contrôle par les représentant du personnels de l'égalité de traitement des fonctionnaires** suivant leur statut.

La réforme de la transformation de la Fonction publique et les lignes directrices de gestion qu'elle met en œuvre apparaissent comme une formidable régression pour les personnels. **Elles vont encourager le favoritisme, le clientélisme, l'autoritarisme, et la défiance à l'égard de l'institution.**

La **FNEC-FP FO**, notre fédération **FO Enseignement**, a vigoureusement protesté sur cette mise en application de la loi de transformation de la fonction publique, de l'atomisation des droits, de l'individualisation des carrières de la destruction des statuts à tous les niveaux.



**Vous voulez des propositions, en voilà une : « Rétablissez les CAPA et les CAPD ! » . Voilà ce que FO a répondu à la Rectrice !**

Ainsi au CTA, toutes les organisations syndicales ont protesté et refusé de rentrer dans le cadre de cette cogestion destructrice. Mais, en face, ils n'abandonnent pas ! Dès le lendemain du CTA, lors d'une réunion sur le calendrier, la DRH du rectorat tente de retourner l'histoire !

« Hier, vous avez refusé le dialogue et la mise en place de groupe de travail », nous a-t-elle accusés. Incroyable ! Ce sont les organisations syndicales qui seraient responsables du manque de discussion ?

Non, c'est la loi Darmanin et la politique de Blanquer qui cherchent à nous associer à leur entreprise de démolition ! Les CAP de corps ont été mise en place dans le cadre des ordonnances de 1945 pour permettre aux organisations syndicales de s'assurer du traitement égalitaire des fonctionnaires dans tous les aspects du déroulement de leur carrière. **Sans CAP, il ne peut y avoir d'égalité de traitement**. Leur suppression, c'est le rétablissement des « pleins pouvoirs » sur la carrière des fonctionnaires.

Une seule réponse aux LDG de Monsieur Darmanin, de Monsieur Blanquer et de Madame La Rectrice :

**« Rétablissez les CAPA et les CAPD ! »**